Image not found or type unknown

Rente à 0%,suite à accident du travail

Par **vonesch**, le **06/11/2008** à **07:53**

Bonjour,
Je suis couvreur-zingueur et j'ai été victime d'un accident du travail le 25/10/2006, à la suite duquel je fais une phobie de la hauteur qui a été confirmé par un expert en psychiatrie .
Malgré cela la Sécurité sociale ne me reconnaît pas de droit à une rente.J'ai subi un licenciement pour inaptitude car il n'y avait dans mon entreprise aucun poste de reclassement possible.
J'ai été contraint de me reconvertir et je suis actuellement à la recherche d'un emploi qui s'il se trouve sera à 50% en-dessous de mon précédent revenu!
Quelles sont mes chances auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité ?
Et quels conseils pouvez vous me prodiguer?

Merci !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés